
Réaménagement du Bâtiment C3

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Lot N°03 Plâtrerie - Faux plafond - Menuiserie intérieure

Les descriptifs, quantitatifs, et plans sont spécifiques à l'affaire en objet. Toute reproduction, distribution partielle ou totale de ces documents est strictement interdite sans l'accord préalable du BET Axe Ingénierie.

72, Avenue des Hauts de la Chaume –86280 Saint Benoit Tél : 05 49 55 45 25 – Fax : 05 49 55 45 32 – e-mail : axeingenierie@axeingenierie.com
S.A.R.L. au capital de 7 622 € – R.C.S. Poitiers B 353 073 828 – SIRET 353 073 828 00041 – APE 7112 B

Sommaire

Table des matières

Sommaire 2

1. Généralités 4

1.1. Documents techniques contractuels 4

1.2. Nature et qualité des matériaux 5

1.3. Préparation de chantier 6

1.3.1. Prise en compte des préconisations du PGC-SPS 6

1.3.2. Dossier d'exécution avant travaux et DOE 6

1.3.3. Déposes sous-section 4 6

1.3.4. Traçage - Trait de niveau 7

2. Description des ouvrages 7

2.1. Travaux de dépose et de démolition 7

2.1.1. Dépose complète d'une porte dans une cloison existante de toute nature (vantail + huisserie et éventuelle imposte) 7

Description des prestations 7

Évacuation des déchets 7

2.1.2. Dépose d'une huisserie avec imposte vitrée ou pleine 8

Description des prestations 8

Évacuation des déchets 8

2.1.3. Dépose de faïence murale et reprise de l'enduit plâtre mural ou doublage collé placo EB+C 8

Objet des prestations 8

Consistance des travaux 8

Exécution des travaux 9

Prescriptions techniques 9

2.2. Traitement des cloisons de distribution 9

2.2.1. Reprise, raccord et bouchement de trous dans cloisons de toutes natures 9

2.2.2. Création d'une ouverture de porte dans cloison de distribution en brique, en carreaux de plâtre ou en plaques de plâtre sur ossature 10

2.2.3. Contre cloison acoustique pour imposte de porte 10

Doublage acoustique en recouvrement des impostes pleines des portes intérieures 10

2.2.4. Contre-cloison coupe-feu 1h - EI60 11

2.2.5. Contre cloison non isolante (habillage de finition) 12

2.2.6. Cloison 98/62 pour pièces sèches - CF1H 12

Cloison de distribution type 98/62 pour pièce sèche 12

2.2.7. Cloisons 84/48 pour locaux EB+C 12

2.2.8. Cloison acoustique 98/48 avec mono parement BA25 13

Cloison de distribution type 98/48 avec mono parement 13

2.2.9. Habillage de finition des linteaux en poutrelle métalliques ou béton des ouvertures réalisées par le lot gros-œuvre 13

Habillage de finition de linteaux métalliques ou béton 13

2.3. Traitement des portes existantes et neuves 14

2.3.1. Bloc porte plein standard simple ou double vantail y c. tous les accessoires - finition prépeint 14

Objet – Désignation 14

Références – Règles de l'art 14

Caractéristiques techniques minimales 14

2.3.2. Bloc porte plein standard simple ou double vantail acoustique avec tous les accessoires - finition prépeint 15

Objet – Désignation 15

Références – Règles de l'art 15

Exigences fonctionnelles 15

Caractéristiques techniques minimales 15

Dimensions 16

Huisserie / Dormant 16

2.3.3. Blocs-portes coupe-feu simple vantail - simple action - CF1/2h - EI30 17

Objet – Désignation 17

Références – Règles de l'art 17

Performances *18*
Mise en œuvre – Exécution *18*
Contrôles – Réception *18*
DOE 18
2.3.4. Remplacement d'un vantail de porte *18*
Vantail neuf *18*
Quincailleries et équipements compris : *19*
2.3.5. Création de l'organigramme de fermeture *20*
2.3.6. Protections de bas de porte (uniquement pour les portes de locaux de stockage ou de locaux techniques) *21*
2.3.7. Remplacement d'une serrure y compris béquilles et plaques *21*
2.3.8. Détalonnage d'une porte existante conservée *21*
Objet des travaux *21*
2.4. Faux plafonds ***22***
2.4.1. Faux-plafond modulaire 600x600 avec ossature T24 - blanc *22*
Plafond modulaire avec ossature suspendue sera constitué d'un système complet comprenant : *22*
2.4.2. Retombée de plafond au droit des fenêtres (largeur 160cm avec 2 retour de 30cm et hauteur de 30cm) *23*
2.4.3. Habillages des joués de lanterneau *24*
2.5. Agencement ***25***
2.5.1. Meuble de cuisine *25*
2.6. Menuiseries intérieures ***25***
2.6.1. Retrait menuiserie intérieure (porte y c. huisserie) dans une paroi conservée *25*
Description des prestations *26*
Évacuation des déchets *26*
2.6.2. Chants plats larges bois de 150mm *26*
2.6.3. Barre de tirage de porte *26*
2.6.4. Plinthes en bois de sapin du Nord à peindre *26*

1. Généralités

1.1. Documents techniques contractuels

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés,
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics.
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou aux parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités,
- Les cahiers de recommandations techniques de l'Education Nationale.

et plus particulièrement, les documents suivants :

- NF B 53-510 : bois de menuiserie - nature et qualités
- NF P 01-005 : dimensions des portes à vantaux battants
- NF P 20-102 : vocabulaire du bois
- NF P 20-301 : portes de chaufferie et locaux assimilés
- NF P 20-310 : guide pour les performances de résistance à l'effraction des blocs-portes
- NF P 20-311 : spécifications techniques de résistances à l'effraction par des moyens destructifs des blocs-portes munis de leurs accessoires
- NF P 20-315 : présentation des performances des portes et blocs-portes
- NF P 20-320 : portes et blocs-portes - définitions des performances associées aux rôles
- NF P 20-525 : portes - essai de résistance au feu
- NF P 23-101 : menuiserie en bois - terminologie
- NF P 23-300 : dimensions des vantaux des portes intérieures
- NF P 23-301 : blocs-portes palières - caractéristiques générales
- NF P 23-302 : portes planes intérieures en bois - caractéristiques générales
- NF P 23-303 : portes planes intérieures de communication en bois - spécifications
- NF P 23-304 : portes planes intérieures palières en bois - spécifications
- NF P 23-306 : blocs-portes palières - spécifications minimales
- NF P 23-307 : vantaux plans de portes palières performantes - spécifications
- NF P 23-401 : menuiseries en bois - huisseries
- NF P 23-402 : menuiseries en bois - bâtis
- NF P 23-444 : portes de cave
- NF P 23-501 : blocs-portes pare-flammes et coupe-feu 1/4 d'heure
- NF P 23-502 : blocs-portes pare-flammes et coupe-feu 1/2 heure
- S 31-045 : acoustique - mesure du pouvoir acoustique des éléments de construction et de l'isolement des immeubles - mesurage en laboratoire de pouvoir d'isolation acoustique au bruit aérien des éléments de construction de petites dimensions, remplacée en partie par la norme NF EN 2140-10 (S 31049-10)
- Norme ISO 8270 : blocs-portes - essai de chocs de corps mous et lourds
- Norme ISO 8273 : portes et blocs-protes - atmosphères normales d'essais de performances des portes et blocs-portes situés entre des climats différents
- DTU 36.1 (P 23-201) : menuiseries en bois
- DTU 37.1 : menuiseries métalliques
- B. 39 (certification) : blocs-portes intérieurs (blocs-portes palières, blocs-portes de communication)
- D. 19 (certification) : fermetures résistant au feu (portes, clapets, volets)
- D. 22 (certification) : portes extérieures en bois
- D. 27 (certification) : portes planes intérieures (portes palières, portes de communication)
- D.T.U. 34.1 : Ouvrage de fermeture pour baies libres.
- D.T.U. 36.1 : Menuiserie en bois.
- D.T.U. 39 : Vitrerie
- D.T.U. 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
- D.T.U. 25.41 : Ouvrages en plaques de parement plâtre (à faces cartonnées).
- D.T.U. 25.42 : Complexes de doublage.

L'entrepreneur devra l'implantation des ouvrages, le respect des huisseries en place, la pose de renforts nécessaires

pour la mise en place d'éléments techniques lourds. Toutes sujétions de raccords et de mise en œuvre suivant les indications des fabricants.

* Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs modifications, additifs, amendements et erratums) :

* CLOISONS ET DOUBLAGES :
- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques en plâtre

* PLAFONDS :
- NF DTU 25.231 (P68-202) de juillet 2015 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques de plâtre
- NF DTU 25.51 (P73-201) de mai 2011 : Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel
- NF DTU 58.1 (P68-203) de décembre 2008 : Plafonds suspendus
- NF DTU 58.2 (P69-002) de décembre 2007 : Plafonds tendus

* PEINTURE ET REVETEMENTS DE FINITION :
- NF DTU 59.1 (P74-201) de juin 2013 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais

* CONSTRUCTION EN BOIS :
- NF DTU 31.2 (P21-204) de janvier 2011 : Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois

* ENDUITS ET PROJECTIONS :
- NF DTU 25.1 (P71-201) de novembre 2010 : Enduits intérieurs en plâtre

* CLOISONS ET DOUBLAGES :
- NF DTU 20.13 (P10-204) d'octobre 2008 : Cloisons en maçonnerie de petits éléments
- NF DTU 25.31 (P72-202) d'avril 2017 : Ouvrages en carreaux de plâtre
- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques en plâtre
- NF DTU 25.42 (P72-204) de décembre 2012 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches. Plaques de parement en plâtre et isolant
- NF DTU 35.1 (P24-802) de février 2015 : Cloisons démontables

1.2. Nature et qualité des matériaux

L'entrepreneur devra pouvoir justifier la provenance des matériaux mis en œuvre. Les bois auront obligatoirement le label PEFC.

Il sera fait usage d'essences feuillues, dures, chêne ou bois d'importation et exotique, dont l'origine devra être mentionnée. Le châtaignier, le hêtre et l'orme ne seront pas admis. Les bois employés seront toujours de la meilleure qualité et prévues pour rester apparents. Ils seront sains et secs, sans nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts. Les bois avec trous de vers seront rebutés.

Les bois utilisés devront avoir subi un traitement contre tous les insectes et champignons surtout pour les parties en contact direct avec la maçonnerie. Ils seront hydrofuges et assurer en même temps le traitement insecticide et fongicide, le dégraissage des bois gras et la stabilisation du bois en profondeur.

Tous les ouvrages de menuiserie devront être exécutés selon les règles de l'art. L'entrepreneur devra prévoir les sections et les profils de ses bois en fonction du travail qui leur est demandé, de façon à éviter les flexions, gauchissements, voilages dus à des excès de charge.

Les quincailleries devront être NF. Elles devront être proportionnés aux poids et à l'usage des ouvrages, toute quincaillerie sera soumise à l'agrément du Maître d'Oeuvre et Maîtrise d'ouvrage avant pose. Aucune rayure, piqûre et autre défaut d'aspect ne sera toléré.
Les couleurs des accessoires en nylon et les tons d'anodisation de l'aluminium seront laissés au choix du Maître d'œuvre et Maîtrise d'ouvrage.

Les éléments de cloisons et les plaques seront stockés à l'abri, dans le local sec. Ils seront empilés à plat sur des cales, les piles ne seront pas trop importantes pour ne pas surcharger le plancher existant.

L'entrepreneur devra effectuer un traçage complet au cordeau, le tracé sera effectué au sol et reporté au plafond avec un fil à plomb. Au sol, l'épaisseur de la cloison sera matérialisée par une couche de peinture blanche entre les deux traits de cordeau. Le tracé peint sera interrompu au droit des ouvertures.

L'isolation phonique devra être conforme aux normes et réglementations en vigueur.

Les mises en œuvre seront effectuées conformément aux prescriptions du fabricant.

Toutes les cloisons devront être prévues toute hauteur du sol au plancher haut, compris ossatures, isolation et parements.

L'entrepreneur sera tenu responsable de la conception et de l'exécution de ses ouvrages.

1.3. Préparation de chantier

1.3.1. Prise en compte des préconisations du PGC-SPS

Conformément au code du travail, au CCAG travaux ainsi qu'à la loi n° 93 - 1418 du 31 décembre 1993, à ses décrets et à ses arrêtés, l'entrepreneur du présent lot devra tenir compte de toutes les obligations relatives à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs et des dispositions demandées sur le P.G.C. (Plan Général de Coordination).
Le stockage des matériaux devra respecter absolument les normes de sécurité concernant la protection de son personnel, et notamment :
- Utilisation de baladeuses et d'outillage fonctionnant en 24 volts,
- Vérification de la qualité des terres utilisées pour le branchement provisoire des appareils électriques,
- Utilisation de matériel portatif de classe II protégé par dispositif haute sensibilité (30mA),
- Alimentation de tout le matériel en aval d'un dispositif haute sensibilité (30 mA).

Les ouvriers devront avoir auprès d'eux, et dans tous les cas, le matériel nécessaire permettant l'extinction éventuelle d'un feu.
Chaque entrepreneur traitant ou sous-traitant est tenu de remettre à la maîtrise d'oeuvre, un plan d'hygiène et de sécurité indiquant avec précision et de manière détaillée, les mesures qu'il compte prendre pour tous les travaux qu'il exécute ou qu'il sous-traite et qui portent sur :
- La prévention des risques liés à l'exécution du travail,
- Les premiers soins et premiers secours,
- Les installations d'hygiène.

En outre, et avant chaque arrêt de travail, le responsable de chantier vérifiera qu'aucun objet chaud ne puisse déclencher un sinistre.
Ces opérations comprendront toutes les opérations de montage, remaniement au cours de l'avancement des travaux, démontage, repli du matériels et enlèvement après exécution des travaux, interactions entre entreprises.
L'entreprise devra prendre connaissance du PGC afin de prévoir toutes les prestations mentionnées dans ce document.

1.3.2. Dossier d'exécution avant travaux et DOE

L'entreprise devra fournir préalablement à l'exécution de ces travaux le dossier des ouvrages à réaliser et notamment au format informatique :
- Les fiches techniques et matériels et équipements,
- Les PV,
- Les bons à tirer,

Plan d'exécution détaillé et notes de calcul BA pour tous les éléments structurels.

En fin de chantier un dossier DOE (3 exemplaires papiers + 1 exemplaire numérique sur clé USB) :
- Les fiches techniques et matériels et équipements,
- L'ensemble des plans et schémas,
- Les plans de récolement correspondant aux installations réalisées et emplacements de canalisations,
- Les schémas d'armoire à jour,
- Les documentations commerciales et techniques des matériels mis en place,
- Une notice technique explicative du principe de fonctionnement des installations avec la procédure de mise en route, de dépannage (fonctionnement manuel) et d'arrêt des équipements,
- Une notice d'exploitation comprenant toutes les interventions, et leurs périodicités, nécessaires à la maintenance des équipements pour l'obtention d'un fonctionnement optimal.

L'entreprise devra impérativement remettre les notices explicatives originales, rédigées en français.
Les photocopies ne seront pas acceptées.

1.3.3. Déposes sous-section 4

Dans le cadre de l'opération, l'entreprise du présent lot devra obligatoirement avoir un personnel qualifié "amiante sous-section 4".

Une majeure partie des revêtements de sol a été désamiantée préalablement à la présente opération.
Toutefois, les revêtements situés sous les cloisons à démolir ont été conservés, de même que certains revêtements de sol contenant de l'amiante, en lien avec les travaux projetés au présent lot.

L'entreprise devra également réaliser les travaux en présence d'amiante avec un mode opératoire conforme à la réglementation du code du travail et de la santé publique.
Ce mode opératoire devra être soumis pour validation du maître d'ouvrage, du coordinateur SPS ainsi qu'au maître d'oeuvre avant exécution des travaux en présence d'amiante.
Le présent article comprend, à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot, la fourniture de l'ensemble des équipements, matériels et moyens nécessaires à la parfaite exécution des travaux, notamment les équipements de protection collective (EPC), les équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que tous les travaux induits.
La mise en décharge des déchets dangereux dans une installation agréée, ainsi que la fourniture du BSDA (Bordereau de Suivi des Déchets d'Amiante ou Bordereau de Suivi des Déchets, selon la réglementation applicable), sont également à la charge de la présente entreprise.
Une attestation de qualification sous-section 4 devra être remise à la Maîtrise d'œuvre, et au Coordonnateur SPS par l'entreprise lors de sa candidature et à tout moment sur demande sur toute la durée du chantier.
L'entreprise devra également le marquage et le suivi des matériaux et produits contenant de l'amiante répertoriés dans le diagnostic amiante avant travaux.

1.3.4. Traçage - Trait de niveau

L'entrepreneur de gros œuvre doit, au titre de l'incorporation dans ses propres ouvrages des matériels ou matériaux fournis par d'autres corps d'état, tous les traçages nécessaires.

Appartient toutefois au titulaire du lot fournissant la prestation cloisons légères, le report du trait de niveau et le traçage de ses propres ouvrages.

Tous ces traçages sont effectués par référence aux gabarits que sont tenus de fournir les corps d'état intéressés.

Tous les entrepreneurs concernés à un titre ou à un autre par ces traçages doivent s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'implantation des ouvrages qu'ils doivent réaliser au titre de leur lot de travaux.

2. Description des ouvrages

2.1. Travaux de dépose et de démolition

2.1.1. Dépose complète d'une porte dans une cloison existante de toute nature (vantail + huisserie et éventuelle imposte)

Le présent article définit les prestations relatives à la dépose complète d'une porte intérieure et de son huisserie dans une paroi conservée, avec rebouchage et évacuation des déchets.

Description des prestations

Les prestations comprennent notamment :
- La dépose soignée de la porte existante, ouvrant, huisserie, quincaillerie, habillages et accessoires éventuels, sans détérioration des ouvrages conservés (parois, sols, plafonds, revêtements adjacents, réseaux, etc.),
- La dépose des fixations et calages de l'huisserie,
- Le démontage ponctuel des habillages et plinthes nécessaires à l'intervention, puis leur repose si conservée,
- Le rebouchage au plâtre des réservations et dégradations périphériques, d'épaisseur et de nature compatibles avec les supports existants, prêt à recevoir les finitions (enduits, peinture, faïence, etc.),
- La restitution d'une feuillure selon les indications du lot Plâtrerie permettant la pose de la porte neuve ou le nouveau cloisonnement,
- La remise en état de la maçonnerie au droit de la dépose avec dressement au mortier,
- Complément de chape au droit des huisseries déposées,
- Le nettoyage de la zone d'intervention.

Évacuation des déchets
- Récupération, tri et évacuation de l'ensemble des éléments déposés (porte, huisserie, gravats, quincaillerie, habillages, déchets de plâtre, etc.),
- Transport vers une décharge ou centre de traitement agréé, en conformité avec la réglementation en vigueur,
- Remise des lieux en parfait état de propreté en fin d'intervention.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°2 Démolitions, pour les portes repérées ❶ et situées :
- Entre le bureau n°3 (A3) et bureau n°4 (A4)
- Entre le bureau n°3 (A3) et bureau n°2 (A2)
- Entre le local serveur (T1) et la circulation n°3 (C6)
- Entre Sanitaire n°4 (B5) et le sas (C9)
- Entre le local technique (B15) et la circulation n°3 (C6)

- Entre le bureau (B9) et le bureau n°17 (B10)
- Entre le bureau (B16) et la circulation n°3 (C6)

2.1.2. Dépose d'une huisserie avec imposte vitrée ou pleine

Le présent article définit les prestations relatives à la dépose complète d'une porte intérieure avec huisserie et imposte vitrée ou pleine, dans une paroi conservée, y compris toutes sujétions de dépose, de rebouchage, de remise en état et d'évacuation des déchets.

Les travaux seront exécutés avec toutes précautions nécessaires afin de préserver les ouvrages conservés et de ne provoquer aucune détérioration des parois, sols, plafonds, revêtements adjacents, réseaux et équipements situés à proximité de la zone d'intervention.

Description des prestations

Les prestations comprennent notamment :
- La dépose soignée de l'huisserie intérieure existante, comprenant, l'huisserie, l'imposte vitrée, la quincaillerie, les habillages et accessoires éventuels,
- La dépose de l'ensemble des fixations, calages, pattes de scellement et dispositifs de maintien de l'huisserie et de l'imposte,
- Le démontage ponctuel des habillages, couvre-joints, plinthes et raccords nécessaires à l'intervention, avec repose des éléments conservés le cas échéant,
- Toutes précautions et protections nécessaires pour éviter l'endommagement des ouvrages contigus,
- Le rebouchage au plâtre des réservations, saignées, trous, épaufrures et dégradations périphériques, avec matériaux de nature et d'épaisseur compatibles avec les supports existants, de manière à laisser un support prêt à recevoir les finitions,
- Le nettoyage complet de la zone d'intervention en fin de travaux,
- Complément de chape au droit des huisseries.

La dépose de l'imposte vitrée ou pleine comprendra toutes sujétions particulières liées à la présence de vitrage, notamment les précautions de démontage, de manutention, de protection et d'évacuation, dans le respect des règles de sécurité.

Évacuation des déchets

Les prestations comprennent également :
- La récupération, le tri, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux et éléments déposés, notamment porte, huisserie, imposte vitrée, quincailleries, habillages, gravats, déchets de plâtre et accessoires divers,
- Le transport vers une décharge ou un centre de traitement agréé, conformément à la réglementation en vigueur,
- Toutes sujétions de manutention, de stockage provisoire, de tri sélectif et de traçabilité des déchets,
- La remise des lieux en parfait état de propreté après intervention.

L'entreprise devra prévoir toutes les sujétions nécessaires à une exécution complète, comprenant protections, déposes, reprises, rebouchages, évacuation et nettoyage, afin de livrer un support propre, sain et conforme aux exigences du projet.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°2 Démolitions, pour les huisseries repérées ❷ et situées :
- Dans la circulation n°1 (C2) (2 unités)
- Dans la circulation n°3 (C6) (1 unité)
- Dans la circulation n°4 (C7) (2 unités)

2.1.3. Dépose de faïence murale et reprise de l'enduit plâtre mural ou doublage collé placo EB+C

Objet des prestations

Le présent lot comprend la dépose complète des revêtements muraux en carreaux céramiques, ainsi que tous travaux préparatoires et de reprise nécessaires pour restituer des supports aptes à recevoir une finition peinture.

Consistance des travaux

Les prestations comprennent notamment :
- La protection préalable des ouvrages conservés, équipements, sols, menuiseries et appareillages,
- La dépose soignée de l'ensemble du revêtement mural carrelé, y compris carreaux, colles, mortiers de pose, baguettes, profils, accessoires et joints,
- L'évacuation des gravats, débris et déchets en décharge agréée, avec maintien permanent du chantier en bon état de propreté,
- Le piquage, grattage et nettoyage complet des supports afin d'éliminer toute partie non adhérente, résidus de colle, laitances ou aspérités,

- La purge des zones dégradées ou sonnant creux,
- La reconstitution des supports par enduit plâtre ou enduit compatible avec le support existant, en épaisseur adaptée, compris rebouchage, ragréage, dressage et surfaçage,
- La réalisation de toutes sujétions nécessaires pour obtenir des parois planes, saines, cohésives et régulières,
- Le ratissage ou enduisage de finition nécessaire pour obtenir un état de surface compatible avec les travaux de peinture ultérieurs.

Exécution des travaux
La dépose sera effectuée avec toutes précautions utiles afin de ne pas détériorer les ouvrages adjacents conservés. L'entreprise devra prendre en compte toutes les difficultés liées à l'arrachement des revêtements, notamment les dégradations du support résultant de la dépose.

Après enlèvement du carrelage, les supports seront remis en état par application d'un enduit plâtre ou produit de réparation équivalent, compatible avec la nature du support et la destination des locaux. L'enduit sera exécuté de manière à restituer la continuité des parements, leur planéité et leur aplomb.

Les supports livrés en fin de prestation devront être :
- Propres, secs, sains et parfaitement adhérents,
- Exempts de résidus de colle, de fissures ouvertes, de trous ou d'irrégularités,
- Prêts à recevoir les travaux préparatoires du peintre, ou, si prévu au présent lot, directement un ratissage de finition avant peinture.

Prescriptions techniques
Les ouvrages devront être conformes aux règles de l'art, aux DTU et normes en vigueur, notamment concernant :
- Les travaux de dépose,
- Les enduits intérieurs au plâtre ou la mise en place de plaques BA13 insensibles à l'humidité et adaptées à un usage de locaux EB+C
- Les conditions de réception des supports destinés à être peints.

La planéité finale devra être compatible avec une finition peinture soignée. Toute reprise complémentaire nécessaire à l'obtention de cet état de surface sera réputée incluse dans le prix.

Sujétions particulières
Sont réputés compris dans la prestation, sans que cette liste soit limitative :
- Protections et calfeutrements provisoires,
- Déposes partielles ou ponctuelles en raccord avec les parties conservées,
- Reprises d'arêtes, tableaux, angles rentrants et sortants,
- Rebouchage des percements, saignées, trous de scellement et arrachements liés à la dépose,
- Nettoyage final des lieux.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°2 Démolitions, pour les faïences situées dans les pièces suivantes :
- Bureau n°6 (A8)
- Bureau n°8 (A10)
- Salle de repos (B3)

2.2. Traitement des cloisons de distribution

2.2.1. Reprise, raccord et bouchement de trous dans cloisons de toutes natures

Suite aux travaux de désamiantage et à la dépose des plinthes, l'ensemble des trous et dégradations devra être reprise en vue d'un calfeutrement et une reconstitution des degrés coupe-feu et acoustiques des cloisons.
Les travaux comprendront l'ensemble des prestations suivantes, réalisées avec soin et dans le respect des ouvrages existants :
- Protection préalable des ouvrages adjacents, notamment sols, parois, menuiseries ou équipements en place, au moyen de bâches, panneaux ou tout autre dispositif adapté, afin d'éviter toute dégradation durant l'intervention,
- Agrandissement, découpe partielle de la cloison,
- Raccord et bouchement des trous,
- Reprise de finition par application d'un enduit plâtre finition lisse,
- Une planéité dans la continuité du revêtement existant,
- Une continuité du complexe assurant les performances acoustiques et coupe-feu recherchées.

Travaux réalisés dans tous types de cloisons légères, y compris en :
- Brique plâtrière,

- Carreaux de plâtre,
- Plaques de plâtre sur ossature,
- Ou tout autre cloisonnement léger.

Localisation : Selon DPGF et au droit de l'ensemble des parois.

2.2.2. Création d'une ouverture de porte dans cloison de distribution en brique, en carreaux de plâtre ou en plaques de plâtre sur ossature

Les travaux comprendront l'ensemble des prestations suivantes, réalisées avec soin et dans le respect des ouvrages existants :
- Protection préalable des ouvrages adjacents, notamment sols, parois, menuiseries ou équipements en place, au moyen de bâches, panneaux ou tout autre dispositif adapté, afin d'éviter toute dégradation durant l'intervention,
- Découpe partielle de la cloison, en vue de permettre la mise en place ultérieure d'une porte,
- Dépose complète de la cloison dans l'emprise de la création,
- Découpe précise et soignée de la cloison, par sciage diamant ou tout procédé manuel approprié avec aspiration, selon la nature du support, dans le respect des tolérances d'exécution.

Travaux réalisés dans tous types de cloisons légères, y compris en :
- Brique plâtrière,
- Carreaux de plâtre,
- Plaques de plâtre sur ossature,
- Ou tout autre cloisonnement léger, d'épaisseur inférieure à 10 cm.

- Dépose soigneuse des parties à retirer, sans chute libre, ni impact sur les dalles ou structures environnantes,
- Reprise et finition de l'encadrement (tableaux, linteau, pied-droit), par application d'un enduit plâtre finition lisse, prêt à recevoir les revêtements ou menuiseries à venir,
- Évacuation des gravats et déchets de chantier, triés, puis transportés en décharge agréée selon les filières réglementaires.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
- Porte n°P17 située entre le local réserves (B15) et la circulation n°3 (C6) pour création d'une ouverture pour porte 93x205cm dans cloison type Placostil 72/48
- Porte n°P35, située entre le local réserves (B15) et la salle multi usage n°2 (B14) pour création d'une ouverture pour porte 93x205cm dans cloison type Placostil 98/48

2.2.3. Contre cloison acoustique pour imposte de porte

Doublage acoustique en recouvrement des impostes pleines des portes intérieures

Le présent lot comprend la fourniture et la pose d'un doublage acoustique en recouvrement des impostes pleines des portes intérieures, en butée sur les murs périphériques, dans le cadre du renforcement acoustique de certains séparatifs existants conservés, par mise en œuvre d'une contre-cloison isolante.

Les ouvrages seront réalisés en système de type Placostil, comprenant une ossature métallique, un complexe de parement en plaques de plâtre acoustiques multicouches et un isolant en laine minérale, conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art en vigueur.

Le doublage sera constitué de :
- Une ossature métallique galvanisée adaptée au support existant,
- Un parement en plaque de plâtre BA 25 DuoTech, fixé sur l'ossature, en 2 faces
- Un isolant acoustique en laine minérale de 75 mm d'épaisseur inséré dans l'ossature.

L'entreprise devra assurer une parfaite continuité du traitement acoustique au droit des impostes, y compris toutes sujétions de calepinage, d'ajustement, de coupes, de raccordement aux ouvrages existants, dormants, huisseries, cloisons, plafonds et parois adjacentes.

Les prestations comprennent également :
- Toutes fixations, accessoires et renforts nécessaires,
- La réalisation des bandes et joints, avec enduit en 3 passes,
- Le traitement soigné des raccords, angles saillants et finitions,
- Toutes sujétions nécessaires pour obtenir un ouvrage parfaitement terminé, stable, plan et apte à recevoir la finition.

Les ouvrages devront présenter :
- Une parfaite adhérence et stabilité,
- Une planéité conforme aux tolérances réglementaires,
- Une continuité du complexe assurant les performances acoustiques recherchées.

La mise en œuvre sera exécutée conformément :
- Aux DTU et normes en vigueur applicables aux ouvrages en plaques de plâtre,
- Aux prescriptions techniques du fabricant du système,
- Aux exigences acoustiques du projet.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les impostes des portes suivantes : P4, P5, P6, P7, P8, P9, P10, P16, P18, P19, P28, P29 et P32

2.2.4. Contre-cloison coupe-feu 1h - EI60

Doublage coupe-feu 1h EI60 en recouvrement de cloisons existantes réputée non CF.

Le présent lot comprend la fourniture et la pose d'un doublage coupe-feu 1h, classement EI60, dans le cadre du renforcement de la résistance au feu de certains séparatifs existants conservés, par mise en œuvre d'une contre-cloison.

Les ouvrages seront réalisés en système de type Placostil ou équivalent, bénéficiant d'un procès-verbal de classement feu justifiant la performance EI60, comprenant une ossature métallique, un isolant en laine minérale et un parement double en plaques de plâtre, conformément aux prescriptions du fabricant, aux procès-verbaux feu applicables et aux règles de l'art en vigueur.

Le doublage sera constitué de :
- Une ossature métallique galvanisée adaptée au support existant et dimensionnée conformément au système retenu,
- Un isolant en laine minérale inséré dans l'ossature, d'épaisseur et de densité conformes au procès-verbal feu du système,
- Un parement composé de 2 plaques de plâtre type BA18S Sté PLACOPLATRE ou équivalent, posées sur ossature, soit un parement à définir, conforme au classement EI60 recherché et au procès-verbal feu du système.

L'entreprise devra assurer une parfaite continuité du traitement coupe-feu entre le plancher bas et le plancher haut, y compris toutes sujétions de calepinage, d'ajustement, de coupes, de raccordement et de calfeutrement aux ouvrages existants, dormants, huisseries, cloisons, plafonds et parois adjacentes.

Les raccords périphériques, traversées éventuelles, jonctions et points singuliers seront traités au moyen de matériaux compatibles avec l'exigence coupe-feu EI60, conformément aux prescriptions du fabricant et aux procès-verbaux de classement du système mis en œuvre.

Les prestations comprennent également :
- Toutes fixations, accessoires, rails, montants, renforts et entretoises nécessaires,
- La fourniture et la pose de l'isolant en laine minérale,
- La fourniture et la pose du parement en plaques de plâtre,
- La réalisation des bandes et joints, avec enduit en 3 passes,
- Le traitement soigné des raccords, angles, jonctions et finitions,
- Le calfeutrement coupe-feu des raccords périphériques et points singuliers,
- Toutes sujétions nécessaires pour obtenir un ouvrage parfaitement terminé, stable, plan et apte à recevoir la finition.

Les ouvrages devront présenter :
- Une résistance au feu 1h, classement EI60,
- Une parfaite stabilité mécanique,
- Une planéité conforme aux tolérances réglementaires,
- Une continuité du complexe coupe-feu assurant la performance recherchée,
- Une compatibilité complète avec les supports et ouvrages existants conservés.

La mise en œuvre sera exécutée conformément :
- Aux DTU et normes en vigueur applicables aux ouvrages en plaques de plâtre,
- Aux prescriptions techniques du fabricant du système,
- Aux procès-verbaux et rapports de classement feu du procédé retenu,
- Aux exigences de sécurité incendie du projet.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour la pièce suivante :

- Stockage (B16), 2 faces

2.2.5. Contre cloison non isolante (habillage de finition)

Le titulaire doit le doublage sur les murs concernés :
- Fourniture et pose d'un habillage en plaque de plâtre BA 18 type PLACOPLATRE ou équivalent,
- Fixation sur rail et montants STIL M/R48,
- Les joints et les angles seront traités par bande, bande armée et cornière d'angles selon la technique et avec les produits du même fabricant,
- La mise en oeuvre sera conforme à la règlementation en vigueur, aux avis techniques et recommandations du fournisseur,
- Classement au feu des plaques de plâtre : M1.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements :
- Au droit des modifications de Gros-oeuvre et en reprise de finition suite aux déposes du présent lot

Commenté [BR1]: A plusieurs endroits, avec ce système, il y aura une surépaisseur dans la circulation. Esthétiquement, ce ne sera pas très réussi. Un ajustement est à prévoir.

2.2.6. Cloison 98/62 pour pièces sèches - CF1H

Cloison de distribution type 98/62 pour pièce sèche

L'entreprise devra la fourniture et la mise en oeuvre de cloisons de type Placostil 98/62 de Placoplatre ou équivalent et constituées de la façon suivante :
- Ossature métallique en rails Stil R 62 et montants Stil M 62 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,90 m ou 0,45 m selon les hauteurs de cloison,
- Parements par une plaque de plâtre type BA 18S Sté PLACOPLATRE ou équivalent fixée de part et d'autre de l'ossature,
- Isolation par laine de verre type PAR 60 Sté ISOVER ou équivalent,
- Incorporations de renforts d'ossature permettant le supportage des appareillages (écran TV, etc)
- Les joints seront traités avec bandes enduits en 3 passes mini,
- Finitions des jonctions entre cloisons à créer et cloisons existantes par moulure ou quart de rond en bois exotique.
- Toutes sujétions pour une parfaite finition.

La mise en œuvre devra être conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.
Le produit devra avoir un Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloisons.

Performances minimales exigées :
- Performance feu : EI60.
- Performance de l'affaiblissement acoustique : 46dB.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les cloisons situées :
- Entre le dégagement n°1 (C4) et circulation n°2 (C3), formant l'espace photocopieur
- Aux extrémités du local Archives (A11)
- Entre le local ménage (T4) et le local réserves (B15)
- Cloison entre le local stockage (B16) et le bureau n°20 (B17)

2.2.7. Cloisons 84/48 pour locaux EB+C

Cloison de distribution type 84/48 pour pièces humides classées EB+C

Constitution de la cloison :
- Ossature métallique en rails et montants de 48 mm doublés, entraxe 0,40 m maximum, fixés mécaniquement aux supports,
- Parements en plaques de plâtre hydrofuges haute résistance adapté aux locaux EB+C type BA18 Glasroc® H Ocean Sté PLACOPLATRE ou équivalent, vissées de part et d'autre de l'ossature (1 plaque par face),
- Isolation acoustique assurée par un matelas de laine minérale type Par Phonic 45 mm Sté ISOVER ou équivalent, inséré dans l'épaisseur de l'ossature,
- Incorporations de renforts d'ossature permettant le supportage des appareillages (écran TV, etc)
- Les joints seront traités avec bandes enduits en 3 passes mini,
- Toutes sujétions pour une parfaite finition.

Performances minimales exigées :
- Affaiblissement acoustique : Rw = 42 dB,
- Résistance aux chocs : 120 joules,
- Réaction au feu : A1,
- Hauteur admissible : 3,15 m maximum selon justificatif du fabricant.

La mise en œuvre devra être conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.
Le produit devra avoir un Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloisons.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les cloisons créées au droit du sanitaire n°3 (B4).

2.2.8. Cloison acoustique 98/48 avec mono parement BA25

Cloison de distribution type 98/48 avec mono parement

Constitution de la cloison :

- Ossature métallique en rails et montants type Stil MSP 48-50 Sté PLACOPLATRE ou équivalent, fixés mécaniquement aux supports,
- Parements en plaques de plâtre monoparement type BA25 Duo'Tech Sté PLACOPLATRE ou équivalent, vissées de part et d'autre de l'ossature (1 plaque par face),
- Isolation 45 mm en laine minérale semi-rigide conforme à l'AM8 du règlement de sécurité dans les ERP, inséré dans l'épaisseur de l'ossature,
- Incorporations de renforts d'ossature permettant le supportage des appareillages (écran TV, etc)
- Les joints seront traités avec bandes enduits en 3 passes mini,
- Finitions des jonctions entre cloisons à créer et cloisons existantes par moulure ou quart de rond en bois exotique.
- Toutes sujétions pour une parfaite finition.

Performances minimales exigées :

- Affaiblissement acoustique : Rw = 57 dB,
- Résistance aux chocs : 120 joules,
- Résistance au feu : EI60
- Réaction au feu : A2-s1, d0
- Hauteur admissible : 3,45 m maximum selon justificatif du fabricant.

La mise en œuvre devra être conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.
Le produit devra avoir un Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloisons.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les cloisons situées :

- Entre le bureau n°4 (A4) et le bureau n°5 (A5) / dégagement n°1 (C4)
- Pour le bouchement de la porte située entre bureau n°3 (A3) et bureau n°4 (A4)
- Entre le bureau n°5 (A5) et le dégagement n°1 (C4)
- Entre le bureau n°10 (A13) et la circulation n°2 (C3)
- Pour le bouchement de la porte située entre la tisanerie (B9) et bureau n°17 (B10)
- Pour le bouchement de la porte située entre bureau n°3 (A3) et bureau n°2 (A2)

2.2.9. Habillage de finition des linteaux en poutrelle métalliques ou béton des ouvertures réalisées par le lot gros-œuvre

Habillage de finition de linteaux métalliques ou béton

Le présent article concerne la réalisation d'un habillage de finition des linteaux existants, qu'ils soient en métal ou en béton, afin d'assurer une finition soignée et prête à recevoir les travaux de peinture.

La prestation comprend la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'habillage, notamment :

- Ossature métallique adaptée au support et à la configuration des linteaux,
- Parement par plaques de plâtre type BA18 Standard, vissées de part et d'autre de l'ossature (1 plaque par face),
- Isolation 45 mm en laine minérale semi-rigide pour compenser les éliminer les ponts acoustiques, inséré dans l'épaisseur de l'ossature,
- Les fixations, suspentes, rails, montants, cornières et accessoires nécessaires,
- Les joints seront traités avec bandes enduits en 3 passes mini,
- Toutes sujétions pour une parfaite finition.

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux prescriptions des fabricants et aux normes et DTU en vigueur, notamment ceux relatifs aux ouvrages en plaques de plâtre sur ossature métallique.

L'ossature sera fixée mécaniquement sur les supports existants, après vérification de leur stabilité et de leur aptitude à recevoir l'ouvrage. Elle sera dimensionnée et mise en œuvre de manière à garantir la planéité, la rigidité et la bonne tenue de l'habillage.

Les plaques de plâtre seront découpées, ajustées et vissées sur l'ossature métallique. Les angles, retours, tableaux et sous-faces seront traités de manière à assurer une finition nette, régulière et parfaitement alignée avec les ouvrages adjacents.

L'entreprise devra prévoir toutes les sujétions liées aux petites découpes, ajustements, raccords avec les ouvrages existants, reprises ponctuelles, protections des ouvrages conservés et nettoyage en fin d'intervention.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les habillages d'éléments de structure situés :
- Habillage 3 faces Poutre linteau de l'ouverture située dans le bureau n°5 (A5)
- Habillage 3 faces Poutre linteau de l'ouverture située entre la circulation n°1 (C2) et le dégagement n°1 (C4)
- Habillage 3 faces Poutre linteau de l'ouverture située entre la circulation n°1 (C2) et la salle de coworking (B3)

2.3. Traitement des portes existantes et neuves

2.3.1. Bloc porte plein standard simple ou double vantail y c. tous les accessoires - finition prépeint

Objet – Désignation
Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs en bois prépeints, à usage courant/technique, comprenant huisserie, vantail(aux), quincailleries et accessoires, avec performance acoustique minimale ≥ 30 dB (RA,tr).

Références – Règles de l'art
Exécution conforme aux règles de l'art des menuiseries intérieures, aux prescriptions de mise en œuvre des supports (cloisons rigides ou flexibles), et aux prescriptions du fabricant et des DTU/règles professionnelles applicables.
Exigences fonctionnelles
Le bloc-porte devra :
- Assurer une fermeture fonctionnelle (sans frottement, jeux réguliers),
- Permettre l'intégration de serrures sur organigramme établissement selon locaux,
- Intégrer des protections de parements adaptées aux chocs d'usage,
- Répondre aux exigences acoustiques : RA,tr ≥ 30 dB. Être au minimum pare-flamme 1/4h

Caractéristiques techniques minimales
Vantail / Ouvrant(s)
- Épaisseur : 40 mm.
- Constitution :
 - Cadre en bois exotique rouge,
 - Âme en panneaux de particules agglomérées
 - Parements en panneau de fibre dur ép. 3 mm, prépeints (2 faces),

Dimensions
Dimensions et nombre de vantaux selon localisation du CCTP, descriptif DPGF, plans et tableaux de réservation (hauteurs/largeurs, sens d'ouverture, épaisseurs de cloisons).

Huisserie / Dormant
Dormant bois exotique rouge section 67 × 56 mm, avec :
- Barre d'écartement en cornière en partie basse, à pattes à scellement,
- A la périphérie des faces du dormant : moulures de calfeutrement en bois exotique rouge à peindre 8/30, à 2 rives arrondies, posées à coupes d'onglet,
- 4 paumelles par dormant minimum.

Habillages – Finition périphérique
Fourniture et pose d'un chant/plat périphérique large permettant d'assurer la finition entre la jonction huisserie et mur, notamment lorsque les parois ne sont pas traitées en peinture.

Quincailleries – Équipements (compris)
Quincaillerie complète comprise, adaptée au poids et à l'usage.

Equipements de porte :
- Serrure à condamnation à larder,
- Butoir de porte tout caoutchouc sur socle inox, Ø 40 mm, à douille, Ets NORMBAU ou équivalent, fixé au sol par vis sur trou tamponné,
- Garniture béquille double en aluminium sur plaques longues, type HOPPE Stockholm ou techniquement équivalent.

Performances

Acoustique : performances minimales RA,tr ≥ 30 dB (bloc-porte posé, réglé, calfeutré selon prescriptions).

Mise en œuvre – Exécution
- Relevés sur site : dimensions, réservations, épaisseurs de parois, sens d'ouverture, contraintes d'interface (sol/plinthes/finition murale),
- Pose conforme aux prescriptions fabricant et règles de l'art :
 - Aplomb/équerrage, calage/scellement adaptés,
 - Réglages complets (jeux, fermeture, alignements, fonctionnement quincailleries),
 - Calfeutrement soigné en périphérie pour assurer finitions et performance (dont acoustique).

Contrôles – Réception
Vérification :
- Fonctionnement ouvrant(s), serrure/condamnation, crémone (si concerné),
- Aspect des parements prépeints, protections PVC, garnitures,
- Conformité des dimensions et sens d'ouverture.

DOE
- Fiches techniques (bloc-porte, quincailleries, protections),
- Notices de pose/entretien,
- Plans/détails de réservations si fournis par le fabricant.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour sanitaire n°3 (B4), repérée P13
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour sanitaire n°4 (B5), repérée P14

2.3.2. Bloc porte plein standard simple ou double vantail acoustique avec tous les accessoires - finition prépeint

Objet – Désignation

Fourniture et pose de blocs-portes intérieurs acoustiques en bois prépeints, pare-flamme 1/4h, de type Gigaphone de chez Malerba ou équivalent, comprenant dormant, vantail(aux), quincailleries, accessoires, joints d'étanchéité acoustique et feu, avec performance acoustique minimale Rw + C ≥ 46 dB.
Le titulaire devra présenter le certificat du C.S.T.B. ou tout justificatif équivalent homologuant le type de blocs-portes proposés. Les blocs-portes devront provenir d'un fabricant de marque réputée et reconnue.

Références – Règles de l'art

Exécution conforme aux prescriptions du fabricant, aux normes en vigueur, aux règles de l'art relatives aux menuiseries intérieures techniques, ainsi qu'aux prescriptions de mise en œuvre selon la nature des supports et des cloisons.
La pose devra être réalisée conformément aux prescriptions du fabricant afin de garantir les performances acoustiques et pare-flamme du bloc-porte complet.

Exigences fonctionnelles

Le bloc-porte devra :
- Assurer une fermeture fonctionnelle, sans frottement, avec jeux réguliers,
- Garantir la performance pare-flamme minimale 1/4h,
- Répondre aux exigences acoustiques avec un indice d'affaiblissement acoustique Rw + C ≥ 46 Db,
- Permettre l'intégration de serrures à mortaiser avec ou sans cylindre européen, sur organigramme de l'établissement selon les locaux,
- Intégrer les dispositifs d'étanchéité nécessaires : joints d'huisseries, joints de feuillures, joints balai et double plinthe automatique,
- Être équipé de quincailleries adaptées au poids, à l'usage et aux performances attendues.

Caractéristiques techniques minimales

Vantail / Ouvrant(s)
- Épaisseur : 40 mm
- Constitution :
 - Cadre en bois exotique rouge,
 - Âme en panneaux de particules agglomérées coupe-feu, constituée de composites isolants,
 - Parements en panneau de fibre dur épaisseur 3 mm, prépeints sur les deux faces,
 - Montants en bois exotique permettant la fixation des lames de paumelles.

Ferrage :
4 paumelles renforcées par vantail ;

Configurations : 1 vantail ou 2 vantaux selon DPGF, plans et tableaux de portes.

Dimensions
Dimensions, nombre de vantaux, sens d'ouverture et épaisseurs de cloisons selon localisation CCTP, descriptif DPGF, plans architecte et tableaux de réservation.
Le titulaire devra vérifier sur site l'ensemble des côtes, réservations, niveaux, aplombs et contraintes d'interface avant fabrication et pose.

Huisserie / Dormant
Dormant en bois exotique rouge section 67 × 56 mm, comprenant :
- Barre d'écartement en cornière en partie basse, avec pattes à scellement,
- Moulures de calfeutrement en bois exotique rouge à peindre, section 8/30, à deux rives arrondies, posées à coupes d'onglet à la périphérie des faces du dormant,
- Joints d'huisseries et joints de feuillures nécessaires à l'obtention des performances acoustiques et pare-flamme.

Étanchéité – Joints – Accessoires techniques
Sont compris dans la prestation :
- Joints d'huisseries,
- Joints de feuillures,
- Joints balai,
- Double plinthe automatique,
- Tous accessoires nécessaires à la continuité des performances acoustiques et pare-flamme du bloc-porte posé.

Quincailleries – Équipements compris
Quincaillerie complète comprise, adaptée au poids des vantaux, à la fréquence d'usage et aux performances techniques demandées.
- Serrure à mortaiser avec ou sans cylindre européen sur l'ouvrant, selon localisation et organigramme de l'établissement,
- Fourniture et pose des cylindres européens à la charge du présent lot,
- Butoirs de portes tout caoutchouc sur socle inox, diamètre 40 mm, à douille, des Ets NORMBAU ou équivalent ; fixation au sol par vis sur trou tamponné,
- Garniture béquille double en aluminium sur plaques longues, type HOPPE Stockholm ou techniquement équivalent,

Performances
- Pare-flamme : performance minimale 1/4h, avec certificat CSTB ou équivalent à fournir,
- Acoustique : indice d'affaiblissement acoustique minimal Rw + C ≥ 46 dB, bloc-porte complet posé, réglé, calfeutré et équipé de ses joints et plinthes automatiques conformément aux prescriptions du fabricant.

Mise en œuvre – Exécution
Le titulaire devra procéder aux relevés sur site avant fabrication, comprenant notamment :
- Dimensions des réservations,
- Epaisseurs et nature des parois,
- Sens d'ouverture,
- Niveaux, aplombs et équerrages,
- Contraintes liées aux sols, plinthes, revêtements muraux et finitions périphériques.

La pose comprendra :
- Mise en place du dormant avec calage, et fixations adaptées,
- Réglage précis des vantaux,
- Contrôle des jeux périphériques,
- Mise en œuvre des joints acoustiques et pare-flamme,
- Réglage des plinthes automatiques,
- Pose et réglage des serrures, garnitures, pivots et butoirs,
- Calfeutrement soigné en périphérie afin de garantir les performances acoustiques, pare-flamme et la finition.

Contrôles – Réception
Avant réception, il sera procédé à la vérification :
- Du bon fonctionnement des ouvrants,
- De la fermeture sans frottement,
- Du fonctionnement des serrures, cylindres et garnitures,
- Du réglage des plinthes automatiques et joints balai,
- De la présence et continuité des joints intumescents, joints d'huisseries et joints de feuillures,
- De la conformité des dimensions, sens d'ouverture et implantations,

- De l'aspect des parements prépeints et des finitions périphériques,
- De la conformité des performances annoncées par fiches techniques et certificats.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
Performance acoustique 46 dB :
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm 46dB entre bureau n°4 (A4) et bureau n°5 (A5), repérée P1
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm 46dB pour bureau n°5 (A5), repérée P3
- Porte à 2 vantaux de 93+33/233 cm 46dB pour bureau n°10 (A13), repérée P31

Performance acoustique 35 dB :
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm 35dB entre bureau n°4 (A4) et dégagement n°1 (C4), repérée P2
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm 35dB pour salle de coworking (B3), repérée P12 sur les plans suite à agrandissement d'ouverture par le lot Gros œuvre

2.3.3. Blocs-portes coupe-feu simple vantail - simple action - CF1/2h - EI30

Objet – Désignation

Fourniture et pose de blocs-portes coupe-feu 1/2 h (EI30) en bois prépeints, comprenant huisserie, vantail(aux), quincailleries et accessoires, destinés aux locaux intérieurs, avec performance acoustique minimale ≥ 30 dB (RA,tr).

Références – Règles de l'art

Exécution conforme aux règles de l'art des menuiseries intérieures, aux prescriptions de pose sur supports (cloisons rigides ou flexibles), aux prescriptions du fabricant, ainsi qu'aux exigences réglementaires applicables aux blocs-portes coupe-feu EI30 (PV de classement/rapport de classement et cohérence de l'ensemble des composants).

Exigences fonctionnelles

Le bloc-porte devra :
- Assurer la fonction coupe-feu 1/2 h (EI30) avec un ensemble complet et cohérent (huisserie + vantail + quincailleries),
- Permettre la mise en œuvre de ferme-porte et, en double vantaux, un sélecteur de fermeture, être compatible avec organigramme de cylindres selon locaux,
- Intégrer des protections de parements adaptées aux chocs,
- Répondre aux exigences acoustiques : RA,tr ≥ 30 dB.

Caractéristiques techniques minimales

Vantail / Ouvrant(s)
- Épaisseur : 40 mm,
- Constitution :
 - Cadre en bois exotique rouge,
 - Âme en panneaux de particules agglomérées coupe-feu, constituée de composites isolants ; parements en panneau de fibre dur ép. 3 mm, prépeints (2 faces).

Dimensions
- Dimensions et nombre de vantaux selon localisation CCTP, descriptif DPGF, plans et tableaux de réservation (largeurs/hauteurs, sens d'ouverture, épaisseurs de parois).
- Huisserie / Dormant : Dormant bois exotique rouge section 67 × 56 mm, avec :
 - Barre d'écartement en cornière en partie basse, à pattes à scellement,
 - En périphérie des faces du dormant : moulures de calfeutrement en bois exotique rouge à peindre 8/30, à 2 rives arrondies, posées à coupes d'onglet.

Habillages – Finition périphérique

Fourniture et pose d'un chant/plat périphérique large permettant d'assurer la finition entre la jonction huisserie et mur, lorsque les parois ne sont pas traitées en peinture.

Quincailleries – Équipements (compris)

(Tous les équipements devront être compatibles avec le classement coupe-feu EI30 du bloc-porte.)
Quincaillerie complète comprise, adaptée à l'usage.

Serrure :
- Serrure de sûreté à mortaiser pour cylindre européen sur l'ouvrant, sur organigramme établissement,
- Fourniture et pose des cylindres européens à bouton moleté (sur organigramme) à la charge du présent lot.

Ferme-porte :
- Ferme-porte à glissière type TS93 Sté DORMAKABA ou techniquement équivalent, sur chaque vantail.

Equipement de porte :

- Butoir : butoir de porte tout caoutchouc sur socle inox, Ø 40 mm, à douille, Ets NORMBAU ou équivalent, fixé au sol par vis sur trou tamponné.
- Garniture béquille double en aluminium sur plaques longues, type HOPPE Stockholm ou techniquement équivalent,
- Protections parements (anti-chocs)

Performances
- Coupe-feu : EI30 – 1/2 h, bloc-porte complet, posé conformément au PV/rapport de classement du fabricant
- Acoustique : performances minimales RA,tr ≥ 30 dB (bloc-porte posé, réglé, calfeutré selon prescriptions).

Mise en œuvre – Exécution
- Relevés sur site : dimensions, épaisseurs de cloisons, réservations, sens d'ouverture, interfaces (sol/plinthes), contraintes de pose,
- Pose conforme aux prescriptions fabricant et règles de l'art,
- Aplomb/équerrage, calage/scellement adaptés au support ; montage et réglage des fermes-portes (vitesse, à-coup final)
- Réglage complet de la quincaillerie (serrure/crémone),
- Calfeutrement soigné et finitions compatibles avec les performances attendues (coupe-feu/acoustique).

Contrôles – Réception
Vérification :
- Fermeture automatique et complète via ferme-porte, vitesse de fermeture,
- Fonctionnement serrure/condamnation
- Conformité dimensionnelle/sens d'ouverture,
- Aspect des parements, protections PVC, garnitures.

DOE
- Fiches techniques (bloc-porte, ferme-porte, sélecteur, quincailleries),
- Notice de pose et réglage (ferme-porte …),
- Justificatif coupe-feu EI30 (PV/rapport de classement) et conditions de mise en œuvre associées.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
- Porte à 1 vantail de 73/204 cm pour local serveur (T1), repérée P11
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour local stockage (B16), repérée P15
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour local réserves (B15), repérée P17
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour salle archives (A11), repérée P27
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm entre salle multi-usage n°2 (B14) et local réserves (B15), repérée P35

2.3.4. Remplacement d'un vantail de porte

Remplacement d'un vantail de porte intérieure avec conservation des huisseries existantes
Le présent article comprend le remplacement complet du vantail de porte existant, les huisseries étant conservées en place.

La prestation comprend :
- La dépose soignée du vantail existant,
- L'évacuation des éléments déposés, gravois et déchets vers une filière agréée,
- La fourniture et la pose d'un vantail neuf compatible avec l'huisserie conservée et parfaitement ajusté,
- Le remplacement des paumelles (minimum 4 paumelles par ouvrant),
- La fourniture et pose des joints souples périphériques
- Toutes sujétions de mise en œuvre, de réglage, d'entaillage, de ferrage et d'adaptation nécessaires au parfait fonctionnement de l'ensemble.

Vantail neuf
Le vantail neuf sera avec degrés acoustique (indication des degrés souhaités correspondant en localisation), constitué d'une âme en panneaux de particules agglomérées, avec parements en panneau de fibre dur d'épaisseur 3 mm, prépeints sur les deux faces.

L'entreprise devra vérifier sur site, avant fabrication et pose, l'ensemble des côtes, jeux, sens d'ouverture, épaisseurs, feuillures, recouvrements, ferrages existants et compatibilité avec les huisseries conservées. Le vantail posé devra présenter un parfait aplomb, un fonctionnement souple, sans frottement ni jeu anormal.

Les dimensions du vantail devront être sur mesure afin de s'adapter parfaitement aux huisseries existantes.

Performance acoustique 35 dB et 46 Db :
Les huisseries bois existantes seront conservées. L'entreprise procédera à la dépose des vantaux existants et à leur remplacement par des vantaux à performance acoustique adaptée aux locaux.

Les objectifs de performance sont fixés à :
- 35 dB minimum pour les portes des bureaux,
- 46 dB minimum pour les portes des bureaux et laboratoires médicaux concernés.

L'entreprise devra justifier, par fiches techniques, procès-verbaux ou rapports d'essais disponibles, la performance acoustique du vantail seul, aucun justificatif ne pouvant être exigé pour l'ensemble vantail/huisserie existante compte tenu de la conservation des huisseries.

L'entreprise aura à sa charge toutes les adaptations nécessaires des huisseries bois existantes afin d'optimiser la performance acoustique de l'ensemble, notamment la mise en œuvre de joints acoustiques périphériques, la reprise des jeux, l'adaptation des feuillures et de la quincaillerie ainsi que la mise en place d'un dispositif d'étanchéité acoustique en partie basse. Fourniture et pose d'un joint acoustique automatique escamotable en pied de porte, avec profilé aluminium et joint souple assurant une étanchéité continue au sol à la fermeture du vantail, compris réglages, adaptations et toutes sujétions de parfaite finition.

La prestation comprendra toutes les sujétions de fourniture, adaptation, pose et réglages nécessaires à la parfaite fermeture et à l'étanchéité acoustique des portes.

L'entreprise devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin d'atteindre les objectifs acoustiques prescrits dans les conditions de l'ouvrage existant.

Quincailleries et équipements compris :
La prestation comprend la fourniture et la pose de la quincaillerie complète, adaptée au poids du vantail et à son usage, comprenant notamment :

Paumelles :
- Fourniture et pose de 4 paumelles par dormant minimum y compris toutes les sujétions de fixation sur les huisseries existantes

Serrure : Suivant la destination du local :
- Pour toutes les portes (hors sanitaires) : Serrure à mortaiser avec cylindre européen sur l'ouvrant, intégrée à l'organigramme de l'établissement,
- Pour les sanitaires : Serrure à condamnation selon la destination du local,
- Fourniture et pose des cylindres européens à bouton moleté, sur organigramme, à la charge du présent lot.

Butoir :
- Butoir de porte tout caoutchouc sur socle inox, diamètre 40 mm, à douille, type NORMBAU ou techniquement équivalent,
- Fixation au sol par vis sur trou tamponné.

Garniture :
- Garniture béquille double en aluminium sur plaques longues, type HOPPE Stockholm ou techniquement équivalent,
- Sont également compris tous accessoires, entaillages, perçages, fixations, visseries, scellements, réglages et finitions nécessaires à une exécution complète et conforme aux règles de l'art.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, remplacement des vantaux des portes suivantes :
Performance acoustique 46 dB :
- Portes à 1 vantail de 93/210 cm 46 dB pour bureau n°7 (A9), repérées P28 et 29
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm 46 dB pour bureau n°9 (A12), repérée P30
- Porte à 1 vantail de 93/210 cm 46 dB pour bureau n°6 (A8), repérée P32

Performance acoustique 35 dB :
- Portes à 1 vantail de 83/204 cm 35dB, repérées P22 et P23
- Portes à 1 vantail de 93/204 cm 35dB, repérées P20, P25 et P26
- Portes à 1 vantail de 93/210 cm 35dB, repérées P4, P5, P6, P7, P8, P9, P10, P16, P18 et P19

2.3.5. Création de l'organigramme de fermeture

Le présent article comprend la fourniture, la mise en œuvre, l'adaptation et la mise en service d'un organigramme de fermeture destiné à l'ensemble des portes existantes conservées et des portes neuves réalisées dans le cadre des travaux.

L'organigramme sera établi de manière à permettre une gestion hiérarchisée des accès, conformément aux besoins du Maître d'Ouvrage et aux plans de serrurerie.

Prestations comprises

Les prestations comprennent notamment :

- Le relevé et l'identification de l'ensemble des portes existantes concernées,
- La définition de l'organigramme en concertation avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre,
- La fourniture des cylindres, serrures et accessoires nécessaires à la constitution de l'organigramme,
- Le remplacement des cylindres des portes existantes afin de les intégrer au nouvel organigramme,
- La fourniture des cylindres destinés aux portes neuves,
- La fourniture des clés correspondantes, avec identification et repérage,
- La fourniture des 2 clés passe-partout général (PG) permettant l'ouverture de l'ensemble des portes intégrées à l'organigramme,
- La fourniture des 3 clés passe-partout (PP) permettant l'ouverture des portes définies dans les groupes d'accès correspondants,
- La fourniture des clés individuelles nécessaires au fonctionnement courant de chaque accès,
- Le repérage durable des cylindres et des clés,
- La fourniture d'un tableau d'organigramme précisant, pour chaque porte, les droits d'accès correspondants,
- Les essais et vérifications de fonctionnement de l'ensemble des cylindres et serrures.

Principe de hiérarchisation

L'organigramme sera constitué suivant une hiérarchie de clés permettant notamment :

- 2 PG : ouverture de l'ensemble des portes intégrées à l'organigramme,
- 3 PP : ouverture des portes correspondant aux groupes ou secteurs définis par le Maître d'Ouvrage,
- Clés individuelles : ouverture limitée aux portes attribuées à chaque utilisateur ou fonction.

La définition précise des groupes de portes et des droits associés aux 3 PP sera arrêtée avant fabrication définitive de l'organigramme.

Prescriptions particulières

Les cylindres devront être de type européen à profil protégé, compatibles avec les serrures existantes ou neuves dans la gamme TESA Sté VACHETTE ASSA ABLOY ou techniquement équivalent.

L'entreprise devra vérifier sur site la compatibilité des cylindres avec les équipements existants et prévoir toutes les adaptations nécessaires à la parfaite intégration de l'organigramme.

L'organigramme devra être conçu de façon à permettre des extensions ultérieures, dans la limite des possibilités techniques du système retenu.

La reproduction des clés et la modification ultérieure de l'organigramme devront être réalisées dans des conditions garantissant la maîtrise des accès.

Avant toute fabrication, l'entreprise soumettra à la validation du Maître d'Ouvrage :

- Le schéma complet de l'organigramme,
- Le tableau de correspondance portes / cylindres / clés / niveaux d'accès,
- Les références et caractéristiques du système proposé,
- Un échantillon ou modèle de clé et de cylindre, si demandé.

En fin de travaux, l'entreprise remettra un DOE complet comprenant notamment le tableau définitif de l'organigramme, le repérage des portes et cylindres, ainsi que les notices et documents nécessaires à la gestion ultérieure du système.

Compris dans le présent prix : toutes sujétions de fourniture, adaptation, pose, réglage, repérage, essais et mise en service nécessaires au parfait fonctionnement de l'organigramme.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour l'ensemble des portes existantes conservées et neuves.

2.3.6. Protections de bas de porte (uniquement pour les portes de locaux de stockage ou de locaux techniques)

Protections parements de porte anti-chocs, posés sur les 2 faces de chaque vantail :
- Protection située en bas de porte : sur les 2 faces de chaque vantail, panneaux PVC type Decochoc, ép. 2 mm, sur 80 cm de hauteur,
- Protection demi-lune : sur les 2 faces de chaque vantail, panneaux PVC type Decochoc, ép. 2 mm, sur 30 cm de hauteur, au droit des poignées.

Coloris au choix de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabriquant.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
(1u = 2 faces de vantail traitées)
- Porte à 1 vantail de 73/204 cm pour local serveur (T1), repérée P11
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour local stockage (B16), repérée P15
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour local réserves (B15), repérée P17
- Porte à 1 vantail de 63/204 cm pour local ménage (T4), repérée P21
- Porte à 1 vantail de 93/204 cm pour salle archives (A11), repérée P27

2.3.7. Remplacement d'une serrure y compris béquilles et plaques

Objet : Remplacement serrure et garniture – fourniture et pose
Le présent article comprend la fourniture, la dépose, la pose, les réglages et essais nécessaires au remplacement à l'identique de la quincaillerie existante, comprenant :

Serrure
- Dépose de la serrure existante,
- Fourniture et pose d'une serrure à condamnation, (même type de fonctionnement et de dimensions que l'existant), compatible avec la porte en place
- Reprise des réglages (alignement, jeu, fonctionnement du pêne et de la condamnation) et essais de bon fonctionnement.

Garniture
- Dépose de la garniture existante,
- Fourniture et pose d'une garniture finition aluminium / inox sur plaque, sur plaque BC, de type HOPPE Stockholm ou équivalent (équivalence validée par la Maîtrise d'Œuvre), comprenant :
 - Plaques,
 - Béquilles,
 - Éléments de fixation, cache-vis et accessoires.
- Pose soignée, sans dégradation des parements, avec rattrapage si nécessaire des perçages existants.

Finitions et réception
- Nettoyage des surfaces, suppression des traces, protection des ouvrages jusqu'à réception,
- Essais et mise au point : manœuvre, condamnation, absence de frottements, stabilité des plaques et béquilles.

Dépose et évacuation
- Dépose des éléments existants remplacés (serrure et garniture),
- Évacuation, transport et mise en décharge dans une filière agréée, y compris manutentions et toutes sujétions.

Prestations incluses : fourniture de la visserie adaptée, petites fournitures, reprises ponctuelles nécessaires à la pose, réglages, essais, nettoyage de fin d'intervention.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
- Serrure de sureté à clé I et plaque pour porte du local ménage (T4), repérée P21
- Serrure de sureté à clé I et plaque pour porte de la salle multi-usage (B14), repérée P24
- Serrure à condamnation et plaque avec voyant « rouge et vert », pour porte du sanitaire n°2 (A7), repérée P33
- Serrure à condamnation et plaque avec voyant « rouge et vert », pour porte du sanitaire n°1 (A6), repérée P34

2.3.8. Détalonnage d'une porte existante conservée

Objet des travaux
Le présent article concerne le détalonnage des portes existantes rendu nécessaire par la mise en œuvre d'un nouveau revêtement de sol ou par une modification de l'épaisseur du complexe de sol fini.

L'intervention a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des ouvrants, sans frottement ni blocage, après réalisation des travaux de sol.

Prescriptions techniques
L'entreprise devra vérifier, après prise en compte du niveau fini du sol, le jeu disponible sous chaque porte concernée.

Le détalonnage consistera à recouper la partie basse du vantail afin de rétablir un jeu suffisant entre le dessous de porte et le sol fini, permettant une ouverture et une fermeture normales.

Le jeu sous porte devra être adapté à l'épaisseur du revêtement posé et aux contraintes de fonctionnement, tout en conservant un aspect régulier et homogène. Sauf prescription particulière, le jeu final devra permettre le libre débattement de la porte sans contact avec le sol fini.

Mise en œuvre
- La recoupe sera exécutée après dépose éventuelle du vantail et prise de cotes sur site.
- La coupe devra être parfaitement rectiligne, propre, sans éclat ni arrachement.

Les chants recoupés seront poncés et protégés par une finition adaptée à la nature du vantail : peinture, vernis, lasure, chant rapporté ou produit équivalent. Les reprises devront présenter un aspect soigné et compatible avec la finition existante.

L'entreprise devra également procéder à la repose, au réglage et à la vérification du bon fonctionnement des portes après intervention.

Cas particuliers
Les portes techniques, coupe-feu, acoustiques, palières, étanches ou présentant une performance spécifique ne devront pas être recoupées sans accord préalable de la maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, validation du fabricant.

L'entreprise devra signaler toute impossibilité technique avant exécution, notamment en cas de vantail alvéolaire, âme spécifique, quincaillerie basse, plinthe automatique ou seuil particulier.

Tolérances et réception
- Les portes devront manœuvrer librement, sans frottement, blocage ni dégradation du revêtement de sol.
- Le jeu sous porte devra être régulier sur toute la largeur du vantail.
- Les reprises de finition devront être propres, durables et sans défaut apparent.

Prix compris
Le prix comprend notamment :
- Dépose et repose éventuelle des vantaux, prise de côtes, recoupe, ponçage, protection ou reprise de finition des chants, réglages, vérification du fonctionnement, nettoyage de la zone d'intervention et évacuation des déchets.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :
- Porte du local ménage (T4), repérée P21
- Porte de la salle multi-usage (B14), repérée P24
- Porte du sanitaire n°2 (A7), repérée P33
- Porte du sanitaire n°1 (A6), repérée P34

2.4. Faux plafonds

2.4.1. Faux-plafond modulaire 600x600 avec ossature T24 - blanc

Plafond modulaire avec ossature suspendue sera constitué d'un système complet comprenant :
- Dalles ou panneaux en laine de verre, dimensions 600 x 600 mm, modèle Tonga A22 bord droit (A) d'une épaisseur de 22 mm Sté EUROCOUSTIC ou équivalent,
- Fixés sur une ossature apparente de type T24 conforme aux normes en vigueur,
- Finition et teinte : blanc standard, offrant une excellente réflexion lumineuse évaluée à 87%,
- Performance acoustique : Classe d'absorption acoustique A,
- Coefficient d'absorption acoustique pondéré : $\alpha w = 1.00$,
- Sécurité au feu : Réaction au feu classée A2-s1,d0,
- Qualité sanitaire : certification A+,
- Ossature : apparente T24 en acier galvanisé finition peinture blanche, comprenant entretoises, suspentes réglables, cornières de rive et accessoires de fixation adaptés pour assurer la stabilité et la planéité du plafond.
- Réservations et percements prévus pour le passage des appareillages et installations des autres Corps d'État

(éclairage, ventilation, détecteurs, réseaux, etc.), réalisés avec précision afin de ne pas compromettre la performance acoustique et esthétique du plafond,
- Finitions : Application systématique d'un joint acrylique en périphérie entre les murs et les cornières périphériques afin d'assurer une finition soignée, une parfaite étanchéité,
- Le traçage et le calepinage du plafond,
- La fourniture et la pose de l'ensemble de l'ossature T24
- Toutes découpes et adaptations nécessaires autour des ouvrages incorporés,
- Toutes les découpes, ajustements, accessoires et finitions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

La planéité de l'ensemble du faux-plafond devra être parfaite, sans flèche, désaffleurement ni défaut d'alignement visible, et conforme aux tolérances admises par les règles de l'art.

Le calepinage des plafonds sera soumis à la validation préalable de la MOA et du MOE avant toute mise en œuvre

L'ensemble sera mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant, aux règles de l'art et aux normes et textes réglementaires en vigueur.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°5 Plafonds pour les plafonds des pièces suivantes :
- Bureau n°4 (A4)
- Bureau n°3 (A3)
- Bureau n°2 (A2)
- Bureau n°12 (B1)
- Bureau n°13 (B2)
- Salle de coworking (B3)
- Sanitaire n°3 (B4)
- Sanitaire n°4 (B5)
- Dégagement n°3 + photocopieur (C9)
- Bureau n°14 (B6)
- Bureau n°15 (B7)
- Bureau n°16 (B8)
- Tisanerie (B9)
- Bureau n°17 (B10)
- Bureau n°7 (A9)
- Bureau n°6 (A8)
- Sanitaire n°1 (A6)
- Dégagement n°1 (C4)
- Bureau n°5 (A5)
- 135100 Circulation n°1 (C2)
- Circulation n°3 (C6)
- Circulation n°4 (C7)
- Local archives (A11)
- Circulation n°2 (C3)
- Salle d'attente (A14)
- Bureau n°11 (A15)
- Bureau n°20 (B17)
- Local de Stockage (B16)
- Local réserves (B15)
- Local ménage (T4)
- Bureau n°10 (A13)
- Salle multi usage 2 (B14)

2.4.2. <u>Retombée de plafond au droit des fenêtres (largeur 160cm avec 2 retour de 30cm et hauteur de 30cm)</u>

Le présent lot comprend la fourniture et la pose de jouées de plafonds verticales en panneaux mélaminés blanc M1, finition toutes faces, avec chants vus plaqués, destinées à l'habillage des retombées et réservations en périphérie de plafonds.

Les jouées seront réalisées en panneaux d'épaisseur adaptée à leurs dimensions et à leur bonne tenue mécanique, avec parements mélaminés blancs sur toutes les faces visibles et non visibles, et chants apparents revêtus d'un placage ou d'une bande de chant thermocollée de teinte identique, parfaitement arasée.

L'ensemble sera fixé sur une ossature métallique secondaire appropriée, rigidement reprise en sous-face de plancher ou sur tout support structurel apte à recevoir les charges. Cette ossature devra assurer :

- La parfaite tenue des jouées,
- L'alignement, l'aplomb et la planéité des habillages,
- Ainsi que la reprise de l'ossature métallique du plafond démontable en dalles 600 x 600 mm.

L'entreprise devra toutes sujétions de réalisation, comprenant notamment :
- Relevé des dimensions sur site,
- Découpes, ajustements et calepinage,
- Fourniture des ossatures, renforts, suspentes, équerres, fixations et accessoires,
- Traitement soigné des découpes, raccords, angles, abouts et jonctions,
- Coordination avec les autres corps d'état pour le passage des réseaux, trappes, luminaires, bouches et équipements incorporés,
- Toutes adaptations nécessaires pour obtenir un ouvrage fini, stable et d'aspect irréprochable.

Les ouvrages devront présenter une finition parfaitement soignée, sans jeu apparent, sans éclat, sans flèche ni déformation. Les fixations visibles ne seront pas admises, sauf prescription contraire. Teinte : blanc au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°5 Plafonds, pour les coffres de fenêtres situés au droit des plafonds des pièces suivantes :
- Bureau n°4 (A4)
- Bureau n°3 (A3)
- Bureau n°2 (A2)
- Bureau n°12 (B1)
- Bureau n°13 (B2)
- Salle de coworking (B3)
- Sanitaire n°4 (B5)
- Bureau n°14 (B6)
- Bureau n°15 (B7)
- Bureau n°16 (B8)
- Tisanerie (B9)
- Bureau n°17 (B10)
- Bureau n°6 (A8)
- Sanitaire n°1 (A6)
- Bureau n°5 (A5)
- Bureau n°20 (B17)
- Bureau n°11 (A15)
- Bureau n°7 (A9)
- Local archives (A11)
- Bureau n°10 (A13)

2.4.3. <u>Habillages des joués de lanterneau</u>

Habillage de jouées de lanterneau en plaques de plâtre

Réalisation de l'habillage intérieur des jouées (retombées) d'un lanterneau en plaques de plâtre BA13, comprenant :
- Ossature métallique en profils acier galvanisé (rails et montants type R48/M48 ou adaptés à la géométrie), fixée au support (sous-face de toiture / chevêtres / maçonnerie) avec accessoires de suspension et ancrages appropriés,
- Habillage par plaques de plâtre BA13 Standard vissées sur ossature, découpe et ajustement au pourtour du lanterneau, y compris retours, tableaux et sous-face si nécessaire,
- Traitement des joints : bandes papier ou armées + enduits (2 à 3 passes), rebouchage des têtes de vis, ponçage, finition prête à peindre,
- Renforts et réservations : intégration des renforts (contreplaqué/bois ou profils) si fixations futures prévues, et réservations pour accessoires (stores, trappes, éclairage, détecteurs) si demandées,
- Étanchéité à l'air / calfeutrement périphérique : mastic acrylique en périphérie au contact des menuiseries/ouvrants et des supports, pour limiter fissuration et fuites d'air (si prescrit),
- Finition : prêt à recevoir peinture.

Dimensions : Joues de lanterneau lg 125x Lg 125 cm x100cm ht

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°5 Plafonds, pour les jouées situées au droit des plafonds des pièces suivantes :
- Bureau n°10 (A13)

- Salle d'attente (A14)
- Local de Stockage (B16)

2.5. Agencement

2.5.1. Meuble de cuisine

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un ensemble de meubles de cuisine sur mesure, réalisés en panneaux d'aggloméré bois revêtus stratifiés et mélaminés, de profondeur 60 cm et de hauteur 85 cm, y compris plan de travail sur toute la longueur du mur, crédences, toutes sujétions de fabrication, d'assemblage, de fixation, de découpes, d'ajustement et de finitions.

L'ensemble comprendra :

Plan de travail
- Fourniture et pose d'un plan de travail en stratifié haute qualité postformé, d'épaisseur 38 mm, avec chant arrière protégé contre l'humidité et vernis étanche sous le retour du plan,
- Le plan de travail comprendra toutes réservations nécessaires, notamment pour l'encastrement d'un évier sur gabarit fournit par le plombier,
- La fixation sera assurée aux murs et aux meubles inférieurs par cornières invisibles, avec parfaite stabilité de l'ensemble.

Crédences
- Fourniture et pose de crédences en panneaux mélaminés hydrofuges de 16 mm d'épaisseur, disposées en fond de plan de travail ainsi que sur les retours.
- La hauteur de crédence sera de 80 cm.
- Les panneaux comprendront toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires.

Meubles bas de rangement
- Réalisation de meubles de rangement sur pieds en panneaux mélaminés hydrofuges de 16 mm d'épaisseur, avec chants apparents plaqués,
- Les aménagements intérieurs comprendront des étagères sur trois niveaux, posées sur taquets,
- Les façades seront constituées de portes à la française, équipées de poignées de manœuvre en aluminium anodisé,
- Les meubles comprendront des plinthes en retrait,
- Le coloris des façades de portes et des plinthes sera au choix du maître d'ouvrage.

Niche sous évier assurant l'accessibilité PMR avec un espace aux jambes pour l'utilisateur (Fourniture et pose évier charge plomberie)

Étagère haute
- Fourniture et pose d'une étagère haute en panneau mélaminé de 19 mm d'épaisseur, fixée sur équerres adaptées au support et à la charge du mobilier et de son utilisation,
- L'étagère comprendra toutes sujétions de fixation et de renfort pour assurer une parfaite stabilité.

Prescriptions d'exécution
- Tous les ouvrages seront exécutés conformément aux règles de l'art.
- L'entreprise transmettra un plan d'exécution soumis à validation de la MOE et MOA avant tout travaux de fabrication et réalisation,
- L'entreprise devra la prise de cotes sur site avant fabrication, la coordination avec les autres corps d'état, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage.
- Les assemblages, coupes, chants, fixations et finitions devront être soignés.
- Les matériaux mis en œuvre seront adaptés à un usage en locaux humides pour les parties concernées.

Les coloris des différents éléments seront au choix du maître d'ouvrage, sur présentation d'échantillons par l'entreprise.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, dans tisanerie (B9).
- Meuble de cuisine avec meuble bas, plan de travail et étagère haute

2.6. Menuiseries intérieures

2.6.1. Retrait menuiserie intérieure (porte y c. huisserie) dans une paroi conservée

Le présent article définit les prestations relatives à la dépose complète d'une porte intérieure et de son huisserie dans une paroi conservée, avec rebouchage et évacuation des déchets.

Description des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- La dépose soignée de la porte existante, ouvrant, huisserie, quincaillerie, habillages et accessoires éventuels, sans détérioration des ouvrages conservés (paroi, sols, plafonds, revêtements adjacents, réseaux, etc.),
- La dépose des fixations et calages de l'huisserie,
- Le démontage ponctuel des habillages et plinthes nécessaires à l'intervention, puis leur repose si conservés,
- Le rebouchage au plâtre des réservations et dégradations périphériques, d'épaisseur et de nature compatibles avec les supports existants, prêt à recevoir les finitions (enduits, peinture, faïence, etc.),
- La remise en état de la plâtrerie au droit de la dépose,
- Le nettoyage de la zone d'intervention.

Évacuation des déchets

- Récupération, tri et évacuation de l'ensemble des éléments déposés (porte, huisserie, gravats, quincaillerie, habillages, déchets de plâtre, etc.)
- Transport vers une décharge ou centre de traitement agréé, en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Remise des lieux en parfait état de propreté en fin d'intervention.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°2 Démolitions, pour les portes situées dans les cloisons conservées.

2.6.2. Chants plats larges bois de 150mm

Fourniture et pose de champlats en bois, de 100 mm de largeur, destinés à assurer le recouvrement des cloisons en lieu et place des anciennes huisseries déposées.

Les ouvrages comprendront :

- La fourniture des profils bois, de section adaptée,
- La découpe, l'ajustage et la mise en œuvre soignée,
- La fixation par collage et clouage,
- Toutes sujétions de calepinage, coupes d'onglet, raccords, ajustements et maintien parfait,
- La réalisation d'un joint acrylique en périphérie, entre profils et parois, pour assurer une finition propre et continue.

Les bois seront exempts de défauts, bien dressés, poncés et prêts à recevoir la finition prévue au présent marché ou assortis à l'existant selon prescriptions du maître d'œuvre.

La prestation comprendra toutes sujétions nécessaires pour un ouvrage parfaitement achevé, y compris retouches éventuelles après pose.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°2 Démolitions :

- Au droit des huisseries déposées
- A la jonction entre les cloisons briques existantes et les cloisons placo créées

2.6.3. Barre de tirage de porte

Fourniture et pose de barres de tirage droites en inox brossé, fixation sur portes de sanitaires PMR, de dimensions Ø30 mm minimum, entraxe de 300 mm minimum compris mise à niveau. Les traversées de portes sont interdites.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les portes suivantes :

- Porte du Sanitaire n°2 (A7), repérée P33
- Porte du Sanitaire n°4 (B5), repérée P14

2.6.4. Plinthes en bois de sapin du Nord à peindre

Le présent article comprend la fourniture et la pose de plinthes en bois massif de sapin du Nord, destinées à assurer la finition en pied des parois intérieures.

Les plinthes seront réalisées en sapin du Nord, de qualité menuiserie, sec, sain, sans défaut susceptible de nuire à leur aspect ou à leur bonne tenue après finition.

Elles seront :

- De section et profil 10x100mm
- A arêtes franches ou légèrement chanfreinées suivant le profil retenu

- Rabotées et poncées, prêtes à recevoir une finition peinture,
- Exemptes de nœuds ouverts, gerces, fentes ou défauts importants,
- Mises en œuvre avec des assemblages soignés aux angles et raccords.

Mise en œuvre
Les plinthes seront posées :
- A l'aide d'un système de fixation adapté à la nature des supports (collage, clouage, vissage ou combinaison de ces procédés),
- Avec une parfaite continuité et un alignement régulier,
- Avec coupes d'onglet aux angles saillants et rentrants, sauf dispositions particulières,
- Avec raccords entre éléments réalisés de manière discrète et soignée,
- Sans désaffleurement ni jeu apparent entre les éléments.

Les supports devront être propres, secs, plans et compatibles avec le mode de fixation retenu.

Toutes les découpes, ajustements, entailles et sujétions nécessaires au droit des huisseries, angles, retours, équipements et autres obstacles sont compris dans le présent article.

Les fixations seront soigneusement rebouchées ou préparées afin de permettre l'exécution ultérieure de la finition.

Finition
Les plinthes seront livrées prêtes à peindre.

La préparation et la finition définitive par peinture, comprenant notamment l'impression, le traitement des joints et des têtes de fixation ainsi que les couches de finition, sont à la charge du lot Peinture.

Le titulaire du présent lot devra toutefois livrer les ouvrages dans un état permettant au lot Peinture d'exécuter sa prestation dans les règles de l'art.

Compris dans le prix : fourniture, transport, stockage, découpes, assemblages, fixations, ajustements, raccords, toutes sujétions de pose et nettoyage en fin d'intervention.

Localisation : Selon DPGF et conformément au plan référencé n°4 Cloisonnements, pour les plinthes situées dans les pièces suivantes :
- Bureau n°4 (A4)
- Bureau n°3 (A3)
- Bureau n°2 (A2)
- Bureau n°12 (B1)
- Bureau n°13 (B2)
- Local serveur (T1)
- Salle de coworking (B3)
- Sanitaire n°3 (B4)
- Sanitaire n°4 (B5)
- Dégagement n°3 (C9)
- Bureau n°14 (B6)
- Bureau n°15 (B7)
- Bureau n°16 (B8)
- Tisanerie (B9)
- Bureau n°17 (B10)
- Bureau n°18 (B11)
- Bureau n°7 (A9)
- Bureau n°6 (A8)
- Bureau n°5 (A5)
- Dégagement n°1 (C4)
- Bureau n°20 (B17)
- Local stockage (B16)
- Local réserves (B15)
- Local ménage (T4)
- Salle multi-usage n°2 (B14)
- Bureau n°9 (A12)
- Bureau n°10 (A13)

- Archives (A11)